

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 16 juin 2022

D02_160622

L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'auditorium de l'IMAG, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Catherine ORSINI-SAILLET, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Stéphane JULIOT, Alma BENECH, Adèle FABRE, Matthieu HOARAU RANGLA, Nicolas HOGREL, Charles-Antoine JOURNET, Emmy MARC, Amaury PELLOUX-GERVAIS, Maximilien ROBSON.

Membres représentés : Véronique MOLINARI (procuration à Catherine ORSINI-SAILLET), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Nicolas TERZI (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Jean BRETON (procuration à Fabienne HANS), Moira BIAUX (procuration à Emmy MARC), Séverin CONSTANT-MARMILLON (procuration à Nicolas HOGREL), Emile HEYBERGER (procuration à Adèle FABRE), Emma VASSAL (procuration à Charles-Antoine JOURNET).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Les aménagements de scolarité associés aux mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les aménagements de scolarité associés aux mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 29 juin 2022

Le Vice-président chargé de la formation

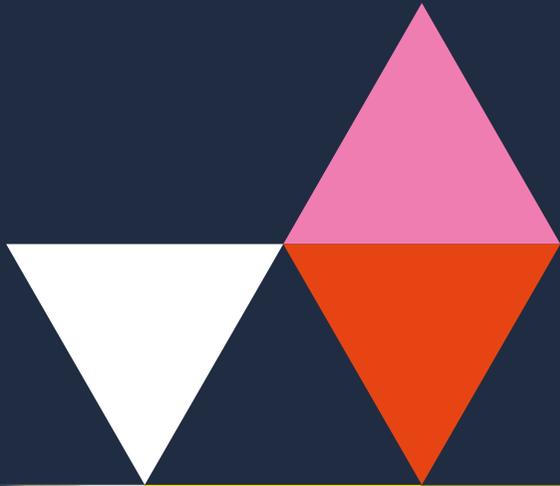


David DECHENAUD

Publié le : 01/07/2022

Transmis au Rectorat le : 01/07/2022

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_160622**



UGA
Université
Grenoble Alpes

Mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap

V Bricout
**VP Vie étudiante, Handicap &
accessibilités**

Accueil et réussite des étudiants en situation de handicap

- ▶ Cadre réglementaire : la CFVU « adopte les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé » Cf. art. 49 statuts UGA
- ▶ Mesures d'accueil et d'accompagnement
 - Actions de communication en direction des lycées, des lycéens et des référents handicap du secondaire pour faciliter l'entrée à l'université et l'appropriation des mesures d'accompagnement spécifique de l'enseignement supérieur
 - Offre de services mutualisée pour l'ensemble des étudiants EPE
 - 2 centres de santé (Grenoble & Valence) regroupent 7 médecins agréés MDPH : actent la situation de handicap et valident l'entrée dans le dispositif handicap
 - Le Service Accueil Handicap gère l'ensemble des demandes des étudiants, accueille et suit individuellement les étudiants, élabore les plans d'aménagement (PAEH), adapte les besoins d'aménagement selon les situations individuelles et les contraintes de la formation, accompagne la mise en œuvre en composante
 - Les composantes décident des aménagements selon les contraintes de la formation et de l'établissement
 - Les équipes plurielles (étudiant, composante/école, SAH, médecins, partenaires) se réunissent pour accompagner des situations individuelles qui le nécessitent

Accueil et réussite des étudiants en situation de handicap

► Mesures participant à la réussite

- Schéma directeur pluriannuel handicap – voté en Conseil d'Administration
- Accompagner le cursus : des référents handicap enseignant & administratif présents dans chaque structure de formation
 - Développement progressif du réseau des référents : séminaires, reconnaissance des missions
 - Actions de sensibilisations & formations dédiées
- Recruter des aides humaines : preneurs de notes, secrétaires d'examens, tuteurs + codeurs
- Accompagner la découverte et l'apprentissage d'outils de compensation, permettre l'accès aux ouvrages au format numérique
- Développer l'accessibilité du bâti : PMR, systèmes audio, etc.
- Accompagner l'insertion professionnelle : adaptations des stages, aide à la recherche d'emploi
- Participer aux commissions d'attribution de logements adaptés Crous et Résidence Prélude
- Accompagner les démarches bourses, transports, prestations sociales en partenariat Crous

Aménagements à voter en CFVU pour les étudiants avec handicap

Sont retenues comme mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé" (article 49-7 des statuts; cadre de la loi 2005, et décret 2011):

Aides humaines

- ▶ Accompagnant
- ▶ Tuteur
- ▶ Preneur de notes
- ▶ Soutien méthodologique
- ▶ Secrétaire d'examens
- ▶ Interprète
- ▶ Codeur

Aménagements

- ▶ Utilisation d'un ordinateur
- ▶ Documents adaptés
- ▶ Epreuves aménagées
- ▶ Salle à faible effectif
- ▶ Temps majoré
- ▶ Adaptation des supports d'examens
- ▶ Reformulation des sujets
- ▶ Réponses écrites aux évaluations orales
- ▶ Ne pas pénaliser l'orthographe
- ▶ Adaptation des épreuves en langues vivantes
- ▶ Adaptation épreuves sportives